

Circulaire d'information

INFCIRC/1009

5 août 2022

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 21 juillet 2022 reçue de la mission permanente de l'Égypte auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Égypte auprès de l'Agence une note verbale datée du 21 juillet 2022.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE
MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
VIENNE

Le 21 juillet 2022
UN/359/22

NOTE VERBALE

La mission permanente de la République arabe d'Égypte à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et, se référant au document d'information présenté par le Secrétariat concernant les activités de l'Agence relatives à l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), a l'honneur de souligner les points suivants :

- 1- L'Égypte est une fervente défenseur du système des garanties de l'AIEA et du rôle indépendant que joue l'Agence, seule autorité compétente responsable de la vérification du respect des obligations en matière de garanties qui incombent aux États parties au titre de l'article III du Traité.
- 2- L'Égypte souligne l'importance des efforts déployés par le Secrétariat de l'AIEA, qui continue d'exécuter son mandat de garanties et de vérification, mais observe que le document d'information susmentionné, destiné à mettre en lumière les diverses activités de l'AIEA en la matière, ne contient aucune référence pertinente aux efforts et initiatives menés par l'AIEA pour appliquer des garanties intégrales au Moyen-Orient conformément à la résolution adoptée par la Conférence générale chaque année depuis 1991.
- 3- Le Secrétariat a décidé de ne pas faire référence aux activités de l'AIEA liées à l'application de garanties intégrales au Moyen-Orient bien que l'Égypte le lui ait demandé à plusieurs reprises à la lumière des événements notables pertinents survenus dans la région, comme la participation de l'AIEA à la première et à la deuxième Conférence des Nations Unies sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et bien que le document d'information susmentionné traite d'autres questions liées à la vérification au Moyen-Orient sans rapport avec des activités relatives à l'article III.
- 4- Le but de cette résolution est de soutenir les activités de garanties menées par l'Agence au titre de l'article III du TNP. Il a été souligné aux sessions de la Conférence générale et aux conférences d'examen du TNP qu'il était de la plus haute importance que tous les États du Moyen-Orient adhèrent au TNP et que toutes les activités nucléaires dans la région fassent l'objet de garanties généralisées.
- 5- Le fait que la Conférence générale de l'AIEA examine cette question cruciale chaque année et adopte la résolution susmentionnée témoigne parfaitement du rang de priorité élevé que la communauté internationale a toujours accordé au renforcement de l'efficacité et de la crédibilité du TNP, à l'atténuation du risque de prolifération nucléaire dans la région et à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.
- 6- Aussi, et vu le lien inextricable entre l'application des garanties généralisées de l'AIEA au Moyen-Orient et les activités pertinentes menées par l'Agence au titre de l'article III du TNP, il est regrettable que le document d'information du Secrétariat n'aborde pas de manière appropriée, comme nécessaire, cette question qui constitue un élément clé de la mission et du mandat de garanties de l'Agence.

La mission permanente de la République arabe d'Égypte prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de diffuser la présente note verbale à tous les États Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de la République arabe d'Égypte saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat des organes directeurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) l'assurance de sa très haute considération.

[Signé] [Sceau]

Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)